



1007172570

## Bordereau d'inscription

Lisanne Hubert  
775, rue Gosford, 4e étage  
Montréal (Québec) H2Y 3B9

2019 -07- 04 14:45  
Heure : minute

24 737 402

### Information sur le document

Circonscription foncière :	Montréal
Date du document :	2019-07-04
Réquisition :	Droits (Acte au long)
Forme légale :	Sous seing privé
Nature :	Avis Charte de la Ville de Montréal
Requérant :	VILLE DE MONTRÉAL
Date d'impression :	2019-07-04
Date limite de présentation :	2019-12-31

## AVIS DE RÉGULARISATION

24 737 402

(Article 50.3 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4))

### CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

Montréal, le trois (3) juillet 2019, juillet deux mille dix-neuf (2019).

#### COMPARAÎT :

**VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier (1<sup>er</sup>) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Marianne Cloutier, Directrice, Service de l'habitation, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu :

- a) du règlement RCE02-004, soit le *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés*, adopté par le comité exécutif à sa séance du vingt-six (26) juin deux mille deux (2002) et en vigueur depuis le quinze (15) juillet deux mille deux (2002), modifié par le règlement RCE12-011 adopté par le comité exécutif à sa séance du treize (13) juin deux mille douze (2012), (article 41.15 du règlement RCE02-004); et
- b) de la décision déléguée DA 193708004, rendue le trois (3) juillet deux mille dix-neuf (2019) par le fonctionnaire de niveau A.

Ci-après désignée la « **Ville** »

**ATTENDU** que le trente et un (31) octobre deux mille douze (2012), la Ville a inscrit au livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 531 065, un avis de détérioration sur l'immeuble sis au 783-785, avenue Ball et 7911, avenue d'Outremont, à Montréal, province de Québec, H3N 1J5 (ci-après désigné l' « **Avis de détérioration** »), appartenant autrefois à Anna N M Di Giambattista, Claudio Di Giambattista, Rosemary Di Giambattista et Patricia Di Giambattista, le tout conformément aux dispositions de l'article 50.2 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

**ATTENDU** que les travaux décrits dans l'Avis de détérioration ont été effectués.

**EN CONSÉQUENCE**, la Ville donne le présent avis de régularisation et demande à l'Officier de la publicité foncière de la circonscription de Montréal de l'inscrire au livre foncier sur l'immeuble ci-après désigné.

**1. DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE**

L'immeuble visé par le présent avis de régularisation est sis au 783-785, avenue Ball et 7911, avenue d'Outremont, à Montréal, province de Québec, H3N 1J5, et est connu et désigné comme étant le lot numéro DEUX MILLIONS DEUX CENT QUARANTE-SIX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (2 246 896) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (ci-après désigné l' « Immeuble »).

**2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE**

L'immeuble appartenant à Anna N M Di Giambattista, Claudio Di Giambattista, Rosemary Di Giambattista et Patricia Di Giambattista lors de l'inscription de l'Avis de détérioration est maintenant la propriété du 9200-9141 Québec Inc. ayant son siège situé au 261, 83<sup>e</sup> Avenue, Laval, province de Québec, H7W 2V3.

**3. DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ**

L'immeuble est situé sur le territoire de la Ville, dont le siège est situé au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, H2Y 1C6.

**4. DÉCISION DÉLÉGUÉE**

La directrice du Service de l'habitation requiert l'inscription au livre foncier du présent avis de régularisation en vertu de la décision déléguée numéro DA193708004, rendue le (3) juillet deux mille dix-neuf (2019), laquelle décision déléguée est autorisée en vertu de l'article 41.15 du règlement RCE02-004, soit le *Règlement intérieur du comité exécutif de la Ville sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés*.

**5. RÉFÉRENCE À L'AVIS DE DÉTÉRIORATION**

Le présent avis de régularisation est lié à l'Avis de détérioration, lequel a été inscrit au livre foncier de la circonscription foncière de Montréal le sous le numéro 19 531 065 le trente et un (31) octobre deux mille douze (2012).

**6. TRAVAUX**

Les travaux décrits dans l'Avis de détérioration ont été effectués.

**7. MODALITÉ PARTICULIÈRE À L'AVIS DE RÉGULARISATION**

Le présent avis de régularisation demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un nouvel avis de détérioration n'aura pas été inscrit au livre foncier de la circonscription foncière de Montréal contre l'Immeuble.

**EN FOI DE QUOI**, la Ville a signé à Montréal, ce trois (3) juillet deux mille dix-neuf (2019).

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par :

  
Marianne CLOUTIER, directrice**ATTESTATION**

Je, soussigné, M<sup>e</sup> Daphney St-Louis, notaire, atteste que :

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité de la Ville.
2. Le document traduit la volonté exprimée par la Ville.
3. Le document est valide quant à sa forme.

Attesté à Montréal, province de Québec, ce trois (3) juillet deux mille dix-neuf (2019).

Nom : M<sup>e</sup> Daphney St-Louis  
Qualité : Notaire  
Adresse : 775, rue Gosford, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 3B9



**M<sup>e</sup> Daphney St-Louis, notaire**